



Jeudi 14 mai 2020 #32

PLEX : une plateforme pour faciliter les échanges d'informations en matière pénale

La plateforme d'échange externe "PLEX", récemment lancée par le ministère de la Justice, permet des échanges sécurisés de fichiers. Elle vise à simplifier, accélérer et sécuriser les échanges entre les agents du ministère et les partenaires de confiance extérieurs à l'État, dont les avocats.

La plateforme PLEX, c'est :

- L'envoi des dossiers des magistrats et greffiers par un lien de téléchargement sur la messagerie RPVA ;
- Un accès uniquement aux avocats inscrits au RPVA ;
- Une inscription lors de l'envoi du premier lien par le ministère.

[Lire plus](#)

Indemnités journalières : nous obtenons une réponse de la CNAM

Nous avons transmis à la Caisse nationale de l'assurance maladie vos alertes sur les difficultés que certains Confrères rencontrent pour obtenir le paiement des indemnités journalières. Voici les réponses que nous avons obtenues :


- Le délai moyen de traitement des indemnités journalières est d'environ 1 mois et ces délais sont nécessairement rallongés en raison du volume inhabituel d'arrêts à traiter.
- La CNAM recommande aux avocats de s'adresser au médiateur de leur caisse d'affiliation ou d'appeler le 3646, pour signaler d'éventuelles difficultés.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashs info, suivez ce lien](#)